



FORMATION



DURÉE

1 jour (7 heures)

DATES

24 novembre 2020

LIEU

Paris

TARIF

Adhérents : 500 € TTC

Non-adhérents : 650 € TTC

PUBLIC VISÉ

Responsable ou chargé de mission RSE / achats / finance / RH / communication..., chef d'entreprise, porteurs de projets
Tous niveaux confondus

RSE et ODD : l'appropriation de l'Agenda 2030 par les entreprises

L'Agenda 2030 et les Objectifs de développement durable sont aujourd'hui au cœur des démarches de durabilité des organisations, tant en France qu'au niveau européen.

Les entreprises disposent de différents leviers pour intégrer les ODD dans leur action et adopter ainsi une stratégie de développement durable cohérente et contributive à l'atteinte de ces objectifs mondiaux.

Cette formation a donc pour ambition de permettre l'appropriation de l'Agenda 2030 par les entreprises, d'offrir les clés d'interprétation des ODD et de proposer une véritable montée en compétence sur cette problématique par l'expérience.

Présentations interactives, outils d'animation, ateliers participatifs et échange entre participants seront au rendez-vous pour comprendre en quoi les ODD peuvent être le socle de l'amélioration de l'action de son entreprise.



Objectifs et compétences visés

- **Comprendre et s'approprier les ODD et l'Agenda 2030** et leurs intérêts pour l'entreprise
- **Être capable de réaliser un état des lieux** de la contribution de son entreprise aux ODD
- **Réussir à identifier les leviers d'actions** au sein de son entreprise pour développer une démarche de développement durable grâce aux ODD
- **Savoir communiquer sur sa démarche ODD** en interne et en externe



→ Programme de la formation

1. Qu'est-ce que l'Agenda 2030 et quel intérêt pour son entreprise ?

- Retour sur l'origine et l'ambition de l'Agenda 2030 et des ODD
- Bilan de l'implémentation des ODD dans le monde et en France, par les entreprises et les autres acteurs
- Les entreprises sont des acteurs essentiels pour atteindre les ODD. Pourquoi les utiliser au sein de la stratégie de son entreprise et en particulier de la stratégie de développement durable et la stratégie RSE ?
- ODD et entreprises : quels textes / guides / outils / documents de référence ?

2. Comment s'approprier les ODD et les mettre en pratique pour améliorer l'action de mon entreprise ?

- Activité pour identifier les impacts positifs et négatifs de mon entreprise sur les ODD
- Etudes de cas et retours d'expérience :
 - ✓ Utiliser les ODD comme grille d'analyse de l'impact de son entreprise pour construire une stratégie de développement durable
 - ✓ Intégrer les ODD dans une stratégie déjà existante
 - ✓ Faire (ou mettre à jour) la matrice de matérialité de son entreprise à l'aide des ODD
 - ✓ Utiliser les ODD dans son reporting extra-financier, identification des bonnes pratiques
 - ✓ Mesurer l'impact de son entreprise sur les ODD
 - ✓ Valoriser la contribution de son entreprise à l'Agenda 2030, communiquer auprès des parties prenantes internes et externes sur la démarche ODD

→ Les plus



« La preuve par l'exemple »

Le Comité 21 accompagne depuis plus de 20 ans des centaines de structures dans des démarches de développement durable avec la création d'outils et la publication de guides. La richesse des témoignages et illustrations apporte pertinence et complémentarité aux apports théoriques.



Formation-action mêlant apports théoriques et exercices de mise en situation (quizz, cas pratiques, ateliers) pour permettre aux participants d'être actifs et d'appliquer le contenu de la formation à leurs préoccupations.



Support de formation détaillant les étapes méthodologiques et les illustrations.





Formatrice : SARAH DAYAN

Responsable RSE et Climat



Diplômée d'un Master en Management d'Audencia Nantes en 2013, Sarah a travaillé pendant 5 ans en tant que consultante en stratégie et opérations auprès d'entreprises de tous secteurs. Ces expériences lui ont permis de développer des compétences en gestion de projets, cadrage de stratégies, définition de plan d'actions, animation d'ateliers et de formations. En août 2017, elle est Program Manager du WeBelong Forum de Pékin qui met en lumière les modes de consommation durables et les innovations responsables.

Elle intègre ensuite le Comité 21 en octobre 2018 en tant que responsable du programme RSE, puis également responsable des activités Climat depuis janvier 2020. Sarah met son expertise à disposition des entreprises du réseau pour les sensibiliser et les accompagner dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable. Dans ce cadre, elle a notamment réalisé un benchmark des formes d'intégration des ODD par les entreprises, a organisé la journée de décryptage de la feuille de route française des ODD pour les adhérents du Comité 21, est intervenue auprès des alumni de Neoma pour les sensibiliser aux ODD, a contribué à la réalisation d'une brochure « Petites et moyennes entreprises : comment vous différencier grâce aux objectifs de développement durable » en partenariat avec la CFE-CGC, a participé au Forum Politique de Haut Niveau sur les ODD à New York en juillet 2019.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Sarah Dayan, Responsable RSE et Climat au Comité 21

dayan@comite21.org – Tel: +33 (0)1 55 34 75 29

Virginie Hugues, Chargée de mission RSE et Climat au Comité 21

hugues@comite21.org – Tel: +33 (0)1 55 34 75 27



Une qualité certifiée

Le Comité 21 s'engage à offrir des prestations de qualité, adaptées aux besoins de chacun. Il s'appuie sur des consultants-formateurs dont l'expertise est largement reconnue, et régulièrement validée. Les formations qu'il propose s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. L'acquisition des compétences est suivie à travers plusieurs temps d'évaluation des stagiaires, pendant et après la formation.

Toutes les formations du Comité 21 sont validées par Datadock, la plateforme de référencement commune à l'ensemble des financeurs.



Paris
102 avenue des Ternes
75017 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

www.comite21.org





Formation : bulletin d'inscription

L'ORGANISATION

Raison sociale :
N° TVA intracommunautaire :
N° de SIRET :
Adresse (société) :
Code postal / ville :
Nom et prénom de la personne en charge de la formation :
Ligne directe : E-mail :

LE(S) PARTICIPANT(S)

Nom : Prénom :
Ligne directe : E-Mail :
Fonction :

LA FORMATION

Intitulé du stage choisi :

Date : 1^{er} juillet 2020

PRIX en € TTC :

650 € TTC (non adhérent)

500 € TTC (adhérent)

Adhérent : Groupe National Grand Ouest

RÈGLEMENT

A. Par l'entreprise

1. Joindre un Kbis, un RIB et un chèque de 50 % du montant TTC avec ce bulletin
2. Joindre le solde 5 jours ouvrés avant le premier jour de la formation.

B. Par l'OPCA

Dans le cas d'une prise en charge par un OPCA nous vous demandons de joindre au bulletin d'inscription - un chèque de garantie du montant TTC de la formation. Ce chèque vous sera retourné dès règlement par cet organisme.

- une convention de formation professionnelle, établie en deux exemplaires, est systématiquement envoyée avec la confirmation.

L'inscription ne sera enregistrée qu'à réception du bulletin d'inscription et de l'acompte ou du chèque de caution.

Le Comité 21 se réserve le droit de refuser un stagiaire n'ayant pas réglé la totalité de son stage avant la formation.

Dans le cas d'une annulation ou d'un report par le client, les conditions sont les suivantes :

- Toute annulation d'inscription ou report doit être signalé par téléphone et confirmé par écrit.
- Une annulation ou un report intervenant 6 jours ouvrés ou plus avant le début de la formation n'impliquera aucun frais.
- Une annulation ou un report intervenant moins de 6 jours ouvrés avant le début de la formation donnera lieu à une facturation égale à 50 % du montant du stage à titre d'indemnité forfaitaire.
- Une formation annulée le jour même du stage sera due intégralement à titre d'indemnité forfaitaire.
- Toute formation commencée sera due intégralement.

À retourner à : Le Comité 21 – 102 avenue des Ternes – 75017 Paris

Email: dayan@comite21.org ou hugues@comite21.org

Date :

Cachet de l'entreprise :

Nom et fonction du signataire autorisé :